

Faits et méfaits des partenaires sociaux.

Ce 1 mars, nous apprenions que les syndicats allaient pratiquer la politique de la chaise vide en Commission Paritaire 304 afin d'obtenir une négociation avec la FEAS concernant des représentations syndicales dans les entreprises. Ceci aura pour conséquence de bloquer l'accès aux formations subventionnées par le Fonds 304.

En effet, ce fond est alimenté par un prélèvement de 0,1% d'ONSS sur les prestations. Donc, on alimente un fonds qui nous donne accès à de la formation, financé par le travail, mais chose bizarre, nous sommes en Belgique, ce fonds est géré par les partenaires sociaux ?

N'y aurait-il pas quelque chose d'anormal dans ce système ?

La cause du blocage : les partenaires sociaux ne sont pas d'accord sur une proposition syndicale d'élargissement du nombre de délégués syndicaux dans nos entreprises culturelles. Résultat, on bloque en représailles. On croit rêver, les syndicats, censés défendre les travailleur·ses jouent au bras de fer avec les employeur·ses au détriment de ces travailleur·ses. Nous ne voyons pas en quoi cette prise en otage est légitime.

PS : partenaires sociaux : ce sont les syndicats et la chambre patronale, la FEAS (Fédération des Employeurs des Arts de la Scène).

De quel droit, de manière unilatérale, sans consultation de la base, se donnent-ils le droit de disposer à leur guise de ce fonds comme monnaie d'échange et, de ce fait, mettre en péril des travailleur·se·s qui ont travaillé pour cet accès à de la formation ? Imaginons que ce soit pour faire pression sur le patronat ; alors pourquoi bloquer aussi les ASBL de travailleur·ses intermittent·es qui ont recours à ce fonds ?

Au-delà de cela, même si l'argent provient des cotisations dites "patronales", pourquoi les syndicats laissent-ils les patrons monopoliser cet argent qui provient tout de même de la masse salariale ? Grosso modo, c'est une forme de "fausse" cotisation, car le destinataire reste employeur·se qui économise ainsi sur les formations obligatoires (une sorte d'épargne patronale), au lieu d'un fonds solidaire qui aiderait les travailleur·ses selon leurs propres besoins.

La renégociation concernant les barèmes de la CP304 sera reportée après qu'ils aient trouvé un accord concernant les délégations syndicales... Moralité, ce sont encore les travailleur·ses qui trinquent.